

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2022**Point 9 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Anne-Luce Pernet-Baeriswyl, au nom du groupe Le Centre-PVL, et M. Cyrille Pürro, au nom du groupe PS, demandant une étude pour développer une stratégie d'arborisation en ville, analyser la problématique des îlots de chaleur et prendre des mesures pour y remédier

Lors de la séance du 30 mai 2022, le Conseil général a transmis le postulat de Mme Anne-Luce Pernet-Baeriswyl et de M. Cyrille Pürro mentionné en titre.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Durant le mois de mars courant, la Ville de Bulle a publié, dans ses actualités communales, une communication concernant sa campagne de plantation d'arbres pour le printemps. A cette occasion, la Ville indique, à juste titre, que le but de cette opération est notamment de « limiter les facteurs impactant sur notre environnement urbain ». Dans ce sens, nous relevons qu'avec le réchauffement climatique et les chaleurs extrêmes qui peuvent survenir durant l'été, les centres urbains se transforment souvent en fournaise. De nombreuses villes en sont aujourd'hui conscientes et prennent des mesures afin de lutter contre cette situation.

Afin de connaître l'ampleur des besoins pour notre Commune, il serait utile de connaître l'indice de canopée qui est déterminé par le feuillage des arbres et l'ombre qu'il procure sur un territoire donné et des surfaces bâties de notre ville, c'est-à-dire, sans tenir compte de la forêt de Bouleyres. Selon une liste d'une vingtaine de communes suisses publiée par le canton de Vaud, on peut voir que cet indice peut varier du simple au quadruple (source : Plan d'action biodiversité 2019-2030, Canopée dans l'espace bâti et température au sol dans les communes vaudoises,

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/Nature_dans_l'espace_bati/2021_Note_technique_canopee_urbaine_web.pdf).

Des mesures existent afin de diminuer la chaleur dans les centres-villes. Par exemple, la Ville de Lausanne a pris la décision qu'un tiers de sa surface sera recouvert par la couronne des arbres (Journal 24heures, 25 février 2021). La Ville de Genève a décidé de limiter l'élagage de certains arbres pour favoriser l'ombrage et la biodiversité...

La plantation d'arbres est un élément clé de lutte contre les îlots de chaleur. De manière plus large, la densification de l'arborisation en ville revêt de nombreux autres avantages. Elle participe de la qualité de vie des habitants, du renforcement de la biodiversité ou encore de l'esthétique des lieux.

Sachant qu'un arbre a besoin de plusieurs années pour se développer et que nous sommes confrontés à des changements climatiques rapides, le temps presse pour notre Commune de prendre des mesures efficaces. C'est pourquoi, nous souhaitons que le Conseil communal entreprenne les démarches nécessaires dès aujourd'hui pour augmenter l'arborisation de notre Commune et pour sensibiliser les propriétaires privés à arboriser suffisamment leur terrain avec des essences adaptées. Les mesures suivantes pourraient au minimum être prises :

- Etablir un inventaire des potentiels d'arborisation et des surfaces de plantation disponibles dans la Commune. Nous pensons par exemple aux abords de la voie verte, aux abords des parcs ou de certains moloks ;*
- Développer l'arborisation en collaboration avec des personnes privées ou des entreprises propriétaires d'immeubles ;*
- Encourager les propriétaires à l'arborisation de leur parcelle par l'octroi d'un soutien financier ou la fourniture de conseils et d'informations ;*
- Créer une pépinière communale qui permettrait à la Commune de partiellement s'autoapprovisionner. Une forte demande en arbres provoque une pénurie de certaines essences réputées plus résistantes aux conditions extrêmes (Tribune de Genève, 1^{er} mai 2021). Bulle bénéficie d'un service de jardiniers excellent. Ce nouvel outil serait certainement utilisé de la meilleure des manières par notre service.*

Notre postulat propose au Conseil communal de dresser un état des lieux et d'établir une analyse de la problématique des îlots de chaleur de la commune de Bulle. Nous demandons en outre qu'il établisse une stratégie pour adapter la ville au changement climatique et pour développer la plantation d'arbres permettant l'augmentation de l'indice de canopée.

Nous vous remercions pour votre attention. »

2. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal reconnaît l'importance de la problématique des îlots de chaleur pour la qualité de vie de nos concitoyen·ne·s et s'assure déjà de la qualité des aménagements paysagers des projets développés. En effet, lors des processus de mandats d'étude parallèles organisés par la Ville, les bureaux d'architectes et les bureaux d'ingénieurs doivent s'accompagner d'un bureau d'architectes paysagistes et un·e architecte paysagiste reconnu·e fait également partie du jury d'experts responsable d'évaluer les projets de quartiers et d'aménagements de l'espace public. En conséquence, depuis plusieurs années, l'attention portée à l'arborisation est toujours plus marquée.

Le postulat déposé s'inscrit ainsi dans la politique développée depuis plusieurs années dans notre ville. Il a notamment été analysé en relation avec le crédit d'étude pour développer la stratégie de biodiversité accepté en décembre 2021. Pour rappel, l'encouragement et le développement de l'arborisation sur les parcelles privées déjà construites sont intégrés dans le crédit susmentionné. En effet, des directives et des mesures de communication seront établies à ce sujet.

Les autres aspects relevés dans le postulat nécessitent d'être analysés en détail et selon les connaissances actuelles en la matière.

La démarche suivante est prévue :

– Analyse de la situation

Les résultats apporteront une vue d'ensemble sur la situation actuelle en ville de Bulle concernant les conditions cadres, les mesures prises, l'indice de canopée et l'arborisation, ainsi que les îlots de chaleur.

Le cadastre existant des différentes surfaces vertes et des arbres existants de la Ville de Bulle servira de base et un plan de la ville avec visualisation spatiale sera produit dans cette première étape.

– **Inventaire des potentiels d'arborisation et impact**

Un plan des zones à potentiels d'arborisation avec des priorités quant à l'impact sur les îlots de chaleur sera défini. Des simulations seront réalisées pour déterminer l'impact des mesures proposées. La faisabilité de ces plantations supplémentaires sera également vérifiée.

– **Examiner la création d'une pépinière communale**

Ce point devra être examiné avec soin en analysant la situation dans d'autres villes de taille semblable afin de pouvoir établir les avantages et inconvénients d'une telle proposition. Des recommandations seront formulées pour déterminer si une collaboration plus intensive avec des pépinières locales suffit ou si une analyse approfondie des conséquences d'une pépinière communale (investissements infrastructure, ressources en personnel, finances, formation, etc.) est nécessaire.

Le but de cette démarche est d'établir une stratégie à long terme pour l'adaptation au changement climatique de la Ville de Bulle. Cette analyse se limitera à une stratégie climatique par rapport à l'arborisation. D'autres thèmes, comme les corridors de ventilation et flux d'air froid, les revêtements, la végétalisation des bâtiments, la gestion des eaux devront faire l'objet d'autres projets.

Pour réaliser ces différentes études, un pool de spécialistes sera mandaté en collaboration avec l'École des hautes études en sciences appliquées ZHAW.

En définitive, il s'agira de connaître les zones favorables à une arborisation supplémentaire pour réduire les îlots de chaleur, diminuer les effets du changement climatique, et augmenter la qualité de vie en ville. Pour atteindre ces objectifs, les mesures à prendre au niveau de la réglementation, de la planification et de la communication par rapport à l'arborisation seront également fixées. Une priorisation de ces dernières pourra être définie par le Conseil communal.

Il propose donc de porter au processus budgétaire de fonctionnement de l'année 2023 le montant nécessaire pour développer ce processus, à savoir un montant estimé à Fr. 35'000.00.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse au postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard